



Territoire Brionnais
Sud Bourgogne

Appel à projet artistique

« Débeurdinons-nous ! »

2026



Brionnais
Sud Bourgogne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

CONTEXTE DU PROJET

A travers les propositions qui sont les nôtres, l'action culturelle de notre communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne se veut ancrée à son territoire et ouverte aux ailleurs.

Proximité, curiosité, diversité en sont donc les maîtres mots, sans oublier le lien social si indispensable dont la culture est un des moteurs et carburants.

Notre ambition est de toucher, d'intéresser, de rassembler autour de nos initiatives le plus grand nombre d'habitants du territoire, toutes générations confondues, et de leur proposer d'en être aussi les acteurs et les promoteurs.

A cet égard, l'adhésion aux projets "Paroles" en 2022, "Boîtes à Livres" en 2023, "BD en Brionnais" en 2024/25 a démontré, si besoin, l'intérêt, la nécessité même, d'explorer les possibilités de co-construction en complément de nos propositions.

Singulièrement, la démarche participative constituant les projets "Paroles" et "BD en Brionnais" s'est attachée, avec une grande réussite, à rechercher, partager, s'approprier l'identité du territoire et la mieux faire connaître. Ces deux actions ont rassemblé, chacune, plus d'une centaine de témoignages de tout ce qui fait le quotidien des habitants, du cadre de vie aux fleurons de son tissu industriel passé, de la prégnance de l'activité agricole qui, au-delà de la dimension économique imprime et valorise les paysages, des relations sociales et humaines.

Avec "Paroles" et "BD en Brionnais", nos participants ont écrit les scénarii. Ils en ont été des faiseurs.

→ **En 2026, qu'ils en deviennent les auteurs et les acteurs !**

Cette démarche est inscrite dans un partenariat avec la Drac Bourgogne-Franche-Comté, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Département de Saône-et-Loire.

2

OBJECTIFS

“Débeurdinons-nous” constituera la conclusion de notre exploration du territoire. Le point de départ en sera un élément patrimonial, une « curiosité » très locale plus ou moins mystique : le “débeurdinoire” de Saint-Germain-en-Brionnais en faisant de cette “chose” le fil conducteur du projet.

(<https://www.tourisme-sudbrionnais.fr/debeurdinoire-a-saint-germain.html>) 

La “fonction” de cet objet étant de nous “débeurdiner”, nous rendre moins beurdin, moins sot, l'idée est d'en exploiter les propriétés virtuelles, les extrapoler pour éclairer nos perceptions, nos comportements, éviter les opinions toutes faites, combattre les préjugés, chasser les faux-semblants, les à peu-près, les désinformations mais aussi pour nous rendre curieux des autres et des ailleurs.

*Le “débeurdinoire” peut être aussi la porte qui nous ouvre à l'imagination : du drôle ou pas, de l'historique affabulé, du mensonge dont on aimerait qu'il soit réalité et qui nous ramène à davantage de clairvoyance ou nous permet de nous évader dans le vaste monde de l'imaginaire et de l'intime ...

C'est en poursuivant cet objectif que nous souhaitons mettre en œuvre, en 2026, un appel à projet artistique et collaboratif avec la participation active des habitants sous la conduite d'artistes créateurs.

Qui lance l'appel ? La communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne est porteuse du projet.

<https://www.brionnaissudbourgogne.fr/culture.html>

 https://www.facebook.com/culturebrionnaissb/?locale=fr_FR

https://www.instagram.com/culture_bsb/

3

QUALIFICATION DU PROJET

Le projet devra être pensé afin de répondre à différents critères :

- Maillage du territoire intercommunal
- Création artistique participative avec les habitants et les forces vives du territoire (habitants, structures sociales, éducatives, culturelles, économiques, associatives du territoire)
 - Temps de présentation au grand public qui donne à voir le travail en cours de réalisation puis un rendu final
- Lien plein et entier au territoire « Brionnais Sud Bourgogne »

➔ **Cet appel à projet est ouvert à l'ensemble des disciplines artistiques.**

4

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Qui peut candidater ?

- Statut juridique (association, artiste indépendant, entreprise culturelle...)
- Localisation : résidence en Bourgogne-Franche-Comté
- Expérience minimale requise : projet artistique et participatif mené sur un autre territoire

5

NATURE DES PROJETS ATTENDUS

- Types d'actions : le projet devra être composé d'ateliers participatifs avec les habitants avec un rendu final en fonction de la discipline artistique
- Public cible : tous les publics
- Plusieurs temps de présentation du travail

6

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Pertinence du projet par rapport aux objectifs
- Faisabilité
- Budget
- La participation des habitants à la création (minimum 18 jours de présence sur le territoire)
- Qualité artistique
- Écoresponsabilité

7 MODALITÉS DE SOUTIEN

➔ Subvention à hauteur de 15 000€ (une convention bipartite sera signée avant le lancement du projet)

Le montant de cette rétribution comprend :

- Les temps de préparation
- L'achat des besoins matériels
- Les défraiements : transports, hébergements et repas
- La rémunération
- La préparation des restitutions, production et déroulement de la restitution
- La diffusion d'œuvres et les droits des auteurs

- En fonction du projet les éléments de mise à disposition pourront être envisagés (besoins à préciser dans la candidature)
- Communication et aide à la mobilisation des habitants

8 MODALITÉS DE CANDIDATURE

- Dossier à fournir (maximum 12 pages): CV, note d'intention, budget prévisionnel, portfolio avec 5 photos maximum et/ou une vidéo, planning de travail détaillé
- Mode de dépôt : envoi de la candidature à culture@bsb71.fr – une confirmation de bonne réception sera envoyée
- Contact pour les questions éventuelles : Camille Mussillier responsable du service Culture à culture@bsb71.fr ou par téléphone à 07 86 94 21 48

9

CALENDRIER



- Campagne de candidature : 1/01/26 au 28/02/26
- Date limite de dépôt : 1/03/26
- Phase de sélection : mars 26
- Annonce des lauréats : avril 26
- Temps de présentation du projet au grand public le 7 mai 2026 lors de l'ouverture du festival Saperli'Poètes
- Finalisation du projet attendu : fin 2026

10

COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection sera composé d'élus et de techniciens de la Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne et de représentants de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département de Saône-et-Loire et de la Drac Bourgogne-Franche-Comté ainsi qu'un collège d'habitants. Il sera présidé par un élu de la Communauté de Communes



Brionnais

Sud Bourgogne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



WWW.BRIONNAISSUDBOURGOGNE.FR